

**Arrêté n° 3524**

**Objet : Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou électrification d'un vélo classique: précisions sur la date de prise en compte de la situation des bénéficiaires**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT**

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment l'alinéa 6,

**VU** la délibération n°21 du Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 concernant l'aide à l'achat d'un VAE ou d'un kit électrique,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des précisions concernant la demande de subvention pour l'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou d'un kit électrique (électrification d'un vélo classique à usage personnel),

## **ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** – Le présent arrêté a pour objet de préciser la date de prise en compte de la situation des bénéficiaires du dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) ou d'un kit électrique (électrification d'un vélo classique à usage personnel).

**ARTICLE 2** – La subvention pour l'aide à l'achat d'un VAE ou d'un kit électrique s'élève à :

- 300 € pour les abonnés\* Vélib'leu avant le 31 décembre 2021,
- 200 € pour les habitants de Grand Châtellerault, non abonnés avant le 31/12/2021.

La subvention reste conditionnée au respect du règlement ci-annexé et à la présentation des pièces justificatives qui y sont prévues.

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le



ID : 086-248600413-20220210-A\_2022\_003-DE

**ARTICLE 3** – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

**ARTICLE 4** - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le .....

Pour le Président de Grand Châtelleraut,  
Le Vice-Président chargé de la Mobilité,

**Hindeley MATTARD**